

Conditions Générales de Vente

Préambule

AKXIA est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les formations Humaines et Numériques.

AKXIA conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, site AKXIA et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat. Il propose des formations sur catalogue et des formations hors catalogue (spécifiques, formations individualisées ...).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de AKXIA.
- Stagiaire : toute personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de AKXIA et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par AKXIA pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par AKXIA pour le compte d'un client ou d'un stagiaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client et/ou stagiaire aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client et/ou du stagiaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client et/ou du stagiaire.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par AKXIA ; les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

Conditions financières

Devis

Le prix par stagiaire est indiqué sur chaque offre de formation sous la forme d'un devis.

Tous les prix des formations sont indiqués en euros et hors taxes.

Pour chaque formation, le devis doit être retourné signé, daté, tamponné et revêtu de la mention « Bon pour accord » et doit être retourné à AKXIA par mail ou par courrier et ont valeur contractuelle.

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus et site internet de AKXIA ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Durée de validité de la proposition

La validité des devis des offres de formation est de trois mois à dater de l'émission de l'offre.

Les dates des sessions sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques ou lorsque le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint (cf « Annulation ou report du fait de AKXIA »).

Modalités et délais de règlement

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte

Formation initiale individuelle

Dans le cadre de la loi, le futur stagiaire bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature de la convention de formation.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix prévu dans la convention. Il effectue un premier versement au début de la formation, lequel sera déduit des prochains règlements. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement survenant après le délai de rétractation.

Suivant accord préalable, le montant de la formation peut être fractionné en plusieurs versements, payables par chèques, espèces ou carte bancaire en termes à échoir. En cas de règlement échelonnés en espèces ou carte bancaire, des chèques de caution seront demandés.

Formation professionnelle et formation en alternance (contrat de professionnalisation – Apprentissage)

AKXIA est déclaré organisme de formation auprès de la Direccte et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.

Dans le cas des formations en contrat de professionnalisation : une convention de formation tripartite est remise au stagiaire, à l'entreprise et à l'OPCO.

Pour les formations en alternance ou en formation continue, une facture et une attestation mensuelle ou trimestrielle sont adressées à l'entreprise, à l'OPCO dans le cadre d'une subrogation, au Pôle Emploi ou tout autre financeur.

Subrogation à un OPCO ou à tout autre financeur

En cas de facturation directe à l'OPCO, l'accord de prise en charge doit nous parvenir au début de la session de formation. L'entreprise doit s'assurer du fait que la formation sera effectivement prise en charge.

Dans le cas contraire, l'entreprise prendra en charge l'ensemble des frais de formation et annexes.

En cas de paiement après la date d'échéance, il sera appliqué une pénalité de retard d'une fois et demie le taux légal (Loi 92-1442 du 31/12/92).

AKXIA aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client et/ou du Stagiaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AKXIA.

La facturation de pénalités ou d'indemnités d'annulation ne peut donner lieu à une convention de formation et fait l'objet d'une facturation simple.

Réservation et inscription

Les dates des sessions sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons pédagogiques ou lorsque le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint (cf « Annulation ou report du fait de AKXIA »).

Dans le cas des formations nécessitant des prérequis, il appartient à la personne qui s'inscrit de s'assurer, avec les informations mises à disposition dans le catalogue ou la proposition commerciale, qu'elle a un niveau suffisant pour suivre la formation.

Le stagiaire doit s'inscrire à une session de formation en prenant un rendez-vous avec un conseiller en formation, au minimum un mois avant le début de la formation pour les stagiaires finançant à ses frais, au minimum quatre mois avant le début de la formation pour les stagiaires en contrat de professionnalisation ou en formation continue, financés par un OPCO ou autre financeur.

Toute inscription devra être confirmée au plus tard une semaine avant le début de la formation, sauf cas de force majeure prévue par la loi.

Une convocation écrite précisant la date du début de formation sera adressée par courrier ou e-mail.

Interruption, abandon, report ou absence du fait du client entreprise et/ou du stagiaire

Formation initiale individuelle

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au stagiaire par AKXIA.

En cas de cessation anticipée de la formation, du fait de l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que le cas de force majeure dûment reconnu (événement « imprévisible, irrésistible et extérieur » exonérant de la responsabilité), les sommes versées resteront dues dans leur intégralité à AKXIA.

Aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas d'un règlement échelonné, les sommes restantes dues devront être immédiatement réglées dans leur intégralité.

Les heures d'absence et/ou de retard, pour quelle que cause que ce soit, resteront dues à AKXIA sans aucune contrepartie.

Si le participant est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu et justifié par un document officiel, le contrat est résilié ; dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

Dans le cas d'un financement en plusieurs échéances, lors d'un rejet de paiement les faibles de rejet devront être payés dans leur intégralité ainsi que le montant restant dû pour l'année.

Dans le cas d'une exclusion pour un fait disciplinaire (absence répétée, comportement inadapté, voir également les dispositions du règlement intérieur), les sommes restantes dues devront être réglées immédiatement.

Formation professionnelle et formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)

Toute annulation d'inscription ou abandon de la part du stagiaire doit être signalé et confirmé par écrit ou par e-mail.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de AKXIA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 6361-4 du code du travail, AKXIA est en droit de facturer à l'entreprise les temps d'absence en formation non justifiées des stagiaires, au même titre que les heures de formation effectuées.

Les journées d'absences non justifiées des stagiaires en contrat de professionnalisation sont facturées directement aux entreprises qui ont la possibilité de déduire ces absences de leur bulletin de salaire.

Il est rappelé que les sommes dues par l'entreprise à ce titre ne peuvent être imputées par le l'entreprise sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

L'entreprise s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à AKXIA.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par l'Entreprise, AKXIA se réserve le droit de facturer à l'Entreprise des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

Annulation ou report du fait de AKXIA

AKXIA se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème technique. Dans ce cas, aucune indemnité n'est due par AKXIA.

Les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation (sauf si, pour raison de force majeure de dernière minute, le formateur était empêché d'intervenir, le délai de une semaine ne pouvant être respecté).

Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier à l'entreprise. Les raisons de cette annulation ou de ce report doivent être précisées à l'entreprise.

En cas de report de la formation, le stagiaire pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Stagiaire devant effectuer un stage en entreprise pendant la formation

Conformément aux dispositions réglementaires, l'étudiant bénéficiera d'une indemnité de stage proportionnellement à son temps de présence dans l'entreprise.

Frais de déplacement

Dans le cas des formations en intra-entreprises, les frais de déplacement du formateur pour se rendre à AKXIA au lieu de la formation sont à la charge de l'entreprise. Le mode de calcul des frais sera clairement mentionné dans la proposition commerciale.

Hébergement et repas des stagiaires

L'hébergement et les repas ne sont pas assurés par AKXIA.

Horaires de la formation

Sauf indication contraire, la durée d'une journée de formation est de 7 heures intégrant 2 pauses de 15 minutes. Les locaux d'AKXIA sont ouverts pour les stagiaires entre 9h et 17h.

Attestation de formation

Conformément à l'article 51 de la loi du 24 novembre 2009, AKXIA adresse au participant, à l'issue de la formation, une attestation de formation.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, AKXIA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients et de ses Stagiaires. AKXIA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à AKXIA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de AKXIA.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AKXIA pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'AKXIA. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

AKXIA, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AKXIA au Client. AKXIA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client et/ou le stagiaire acceptent d'être cités par AKXIA comme client de ses formations. A cet effet, le Client et/ou le stagiaire autorisent AKXIA à mentionner leurs noms ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de AKXIA

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, AKXIA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, AKXIA s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. Un droit à l'image sera demandé à chaque stagiaire.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et/ou le stagiaire et AKXIA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris ou Lille seront seuls compétents pour régler le litige.